



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 2054

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère face à la proposition de l'assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France relative à la mise en place de passerelles entre les différentes formations afin de faciliter la réorientation des jeunes en difficulté scolaire ou ayant un parcours atypique.

Texte de la réponse

La question de la réorientation des élèves en difficulté scolaire ou ayant un parcours atypique est prise en compte dans l'éducation nationale, notamment dans le cadre du lycée des métiers. Le lycée des métiers est un label attribué à certains établissements professionnels et technologiques qui offrent une palette étendue de formations et de services et répondent à certains critères de qualité définis au plan national. Parmi ces critères figure la mise en place d'actions d'information sur les métiers et les formations professionnelles en direction des enseignants et élèves de collège, visant à améliorer l'orientation des collégiens et les conditions de leur accueil en formation professionnelle. En outre, l'existence au sein du même établissement d'une offre de formation ouverte sur des secteurs professionnels variés, à tous niveaux de formation et pour tous types de publics (scolaires, apprentis, adultes), est de nature à faciliter les passerelles entre les formations en vue d'une meilleure insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2054

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5121

Réponse publiée le : 16 octobre 2007, page 6368